

# Commune de Goult

(Département de Vaucluse - 84220)

## Plan Local d'Urbanisme



### 7.2.a - Notice Annexes sanitaires

Dates	Prescription	Arrêté	Mise à l'enquête	Approbation
Elaboration du PLU	17 / 11 / 2003	11 / 02 / 2013	29 / 05 / 2013	21 / 11 / 2013

## Introduction

Cette notice technique est établie suivant les dispositions de l'article R.123-14 du code de l'urbanisme.

Elle a pour but :

- de préciser, à l'appui des documents graphiques joints au dossier, les caractéristiques des équipements existants concernant :
  - l'adduction d'eau potable et la défense incendie
  - les réseaux d'assainissement et le traitement des eaux usées
  - la collecte et la gestion des eaux pluviales
  - le ramassage et le traitement des déchets.
- d'étudier, dans le cadre du développement de la commune prévu dans le Plan Local d'Urbanisme, les extensions ou les renforcements rendus nécessaires pour que lesdits réseaux :
  - répondent aux besoins d'une population en augmentation
  - correspondent à l'aménagement progressif des zones urbaines et des zones à urbaniser.

# 1. L'alimentation en eau potable et le réseau de défense incendie

## 1.1 Présentation administrative

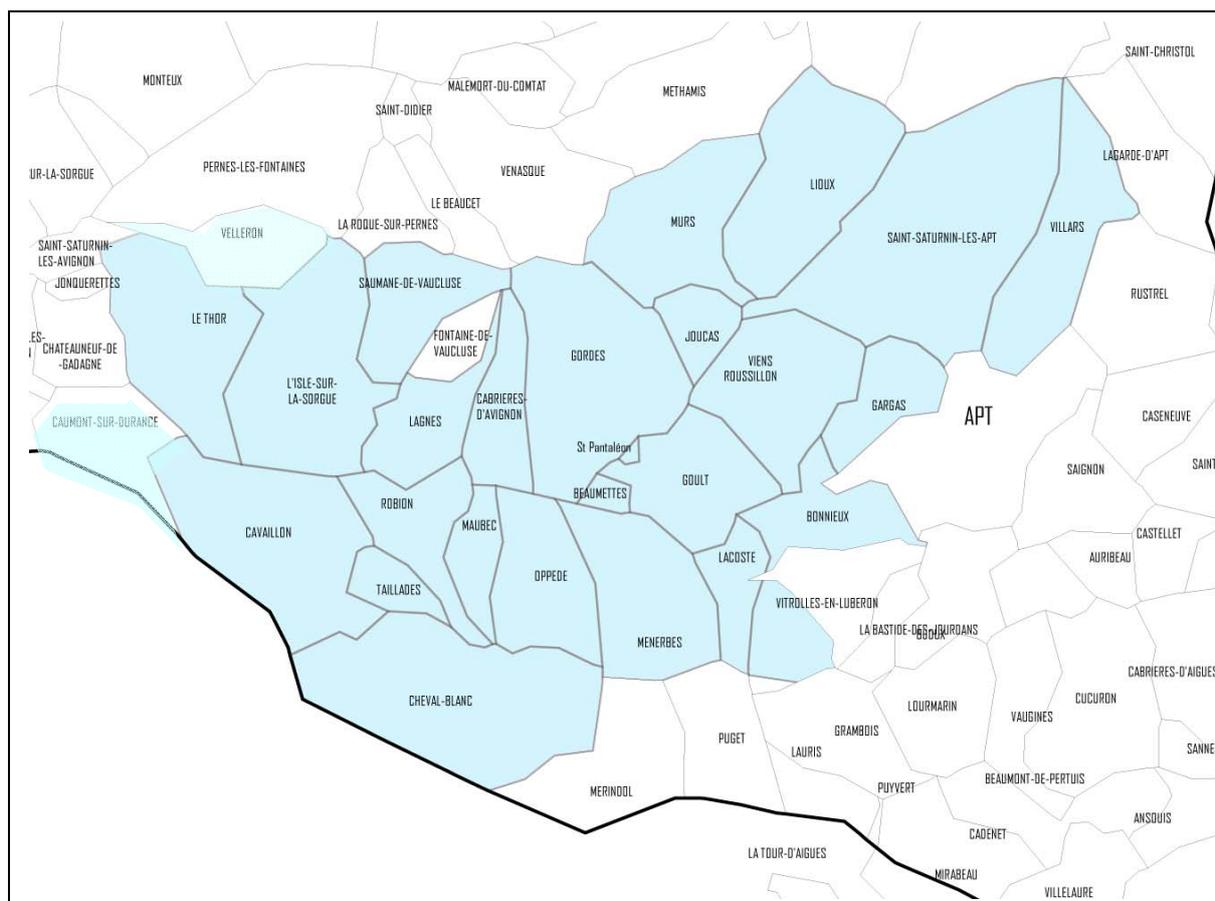
Le Syndicat des Eaux DURANCE-VENTOUX est un établissement de coopération intercommunale. Jusqu'en 2007, il ne regroupait que des communes. La Communauté d'agglomération du Grand Avignon ayant adhéré au 1er juin 2007, pour les communes de CAUMONT et VELLERON, la collectivité s'est transformée pour devenir un Syndicat mixte fermé.

La compétence unique du Syndicat est l'organisation et l'exploitation du service de distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes.

Le périmètre syndical comprend 27 communes :

Les Beaumettes, Bonnieux, Cabrières d'Avignon, Caumont, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gargas, Gordes, Goult, l'Isle sur la Sorgue, Joucas, Lacoste, Lagnes, Lioux, Maubec, Ménerbes, Murs, Oppède, Robion, Roussillon, Saint Pantaléon, Saint Saturnin lés Apt, Saumane, les Taillades, le Thor, Velleron et Villars.

Carte du périmètre syndical :



Une population de 91 312 habitants (populations municipales au 01.01.09 - source INSEE) est ainsi desservie par un réseau d'environ 1 500 kms, essentiellement de type semi-rural.

Une forte variation saisonnière est constatée sur le territoire. Depuis son origine, le Syndicat a confié la gestion du service à une entreprise privée, appelée « délégataire ». La convention de délégation de service public a été renouvelée en 2008 pour une période de 10 ans à compter du 1er mars 2008 et l'exploitation du réseau confiée à la SDEI.

### 1.2 Production

L'eau produite par le Syndicat provient en totalité de la nappe alluviale de la Durance. Les différents sites, leurs principales caractéristiques et leur production sont récapitulés dans le tableau suivant :

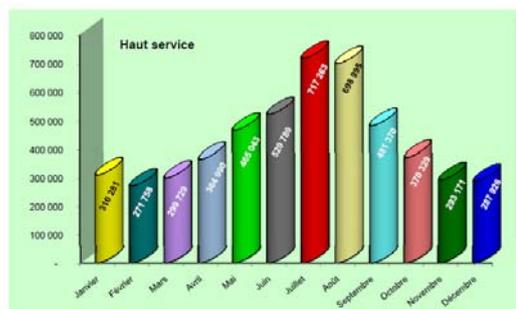
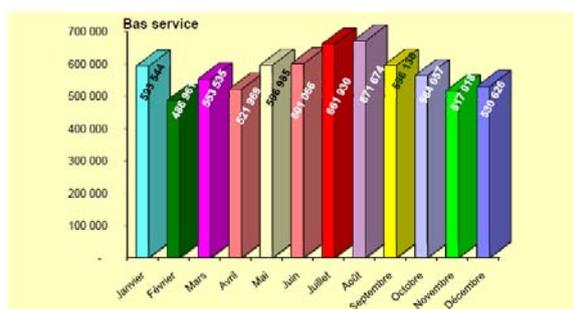
Site/Localisation	Autorisation prélèvement	Caractéristiques	Production 2009 en m <sup>3</sup>
CHEVAL-BLANC - Les Iscles	20 000 m <sup>3</sup> /j	5 puits à 24 m de profondeur	5 080 735
CAVAILLON - Le Grenouillet	20 000 m <sup>3</sup> /j	1 puits à drains rayonnants de 25 m de profondeur	5 852 527
CAVAILLON - La Grande Bastide II	12 000 m <sup>3</sup> /j	3 forages à 30 m	1 042 974
<b>PRODUCTION TOTALE</b>			<b>11 976 236</b>

Les trois captages ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral les déclarant d'utilité publique. Pour chacun d'eux, ont été définis des périmètres de protection immédiats, rapprochés et éloignés.

Le captage de CHEVAL-BLANC permet de desservir les communes du haut-service : Les Beaumettes - Bonnieux - Cabrières d'Avignon - Cheval-Blanc - Gargas - Gordes - Goult - Joucas - Lacoste - Lagnes - Les Taillades - Lioux - Maubec – Ménerbes - Murs - Oppède - Robion - Roussillon - St Pantaléon - St Saturnin-lès-Apt – Villars ainsi que la ville d'Apt.

Les captages de CAVAILLON - Le Grenouillet et La Grande Bastide - sont utilisés pour la desserte du bas-service : Cavaillon - L'Isle-sur-la-Sorgue - Le Thor - Saumane - Caumont – Velleron et une partie de la commune de Cheval-Blanc.

Le maillage des deux services permet un secours mutuel.



Un réseau de piézomètres permet une surveillance de l'aquifère. Le piézomètre est un tube utilisé pour mesurer la profondeur de la nappe d'eau souterraine, appelée « niveau piézométrique ».

L'aquifère est la couche de terrain poreux et perméable servant de réservoir d'eau douce dans lequel l'eau est captée.

Le projet de création d'une unité de production de secours en bordure de la Sorgue, quartier GALAS à SAUMANE, lancé en 1996, a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 3 avril 2006. L'arrêté a été publié à la Conservation des Hypothèques le 20 Juin 2008.

La maîtrise d'oeuvre du projet a été confiée au Bureau d'Etudes SAFEGE. Cependant, une étude environnementale afin d'évaluer les incidences de l'ouvrage sur ce site classé NATURA 2000 a du être réalisée, retardant une nouvelle fois l'exécution des travaux.

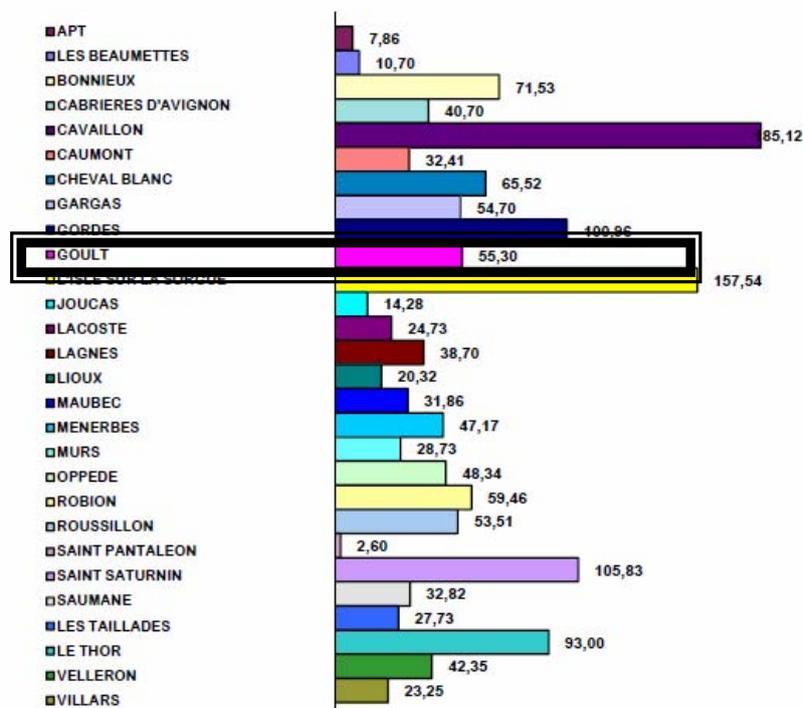
De plus, une requête en annulation de l'arrêté préfectoral autorisant la création de l'unité de secours de Saumane a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, le 17 novembre 2009, par l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Isle sur la Sorgue.

### 1.3 Le réseau

#### 1.3.1 Le linéaire de réseau

Au 31 décembre 2009, selon les données fournies par le système d'informations géographiques du délégataire, le réseau syndical totalise 1 480 km de conduites en service, de diamètre compris entre 40 mm et 700 mm. L'eau, prise à la cote 60, est relevée jusqu'à la cote 880, soit une élévation de 820 mètres.

Répartition du linéaire de canalisations par commune en km



Le réseau maillé de la commune de Goult se compose de plusieurs types de canalisations:

- réseau de desserte: diamètre 32 à 60, fonte et pvc, distance totale: 3973 m
- réseau de maillage: diamètre 60 à 94, fonte et pvc, distance totale: 6769 m
- adduction principale: diamètre 100 à 400, fonte et pvc, distance totale: 43476 m

Sur le territoire de la commune transite :

- une canalisation de  $\varnothing$  150 mm renforcée du réseau haut service vers Bonnieux et Lacoste.
- Une canalisation de  $\varnothing$  250 mm alimentée par le surpresseur général haut service des Baumettes vers la station des Girauds en direction du réservoir de 400 m<sup>3</sup> et au-delà vers l'agglomération de Saint-Saturnin d'Apt.

L'adduction est réalisée à partir du réseau maillé en canalisations de  $\varnothing$  100 mm prises d'une part sur la canalisation  $\varnothing$  250 mm vers Saint-Saturnin-d'Apt et la canalisation de  $\varnothing$  150 mm vers Bonnieux.

Quelques extensions locales du réseau et notamment le quartier Saint Pierre vers l'Est sont réalisées en  $\varnothing$  80 mm.

Les hameaux sont tous raccordés au réseau d'eau potable.

Les fermes et les habitations non raccordées au réseau d'eau potable disposent en général d'un puits ou d'un forage pour assurer leurs besoins.

### 1.3.2 Les réservoirs et stations-relais de pompage

La capacité de stockage du Syndicat s'élève à 35 945 m<sup>3</sup>. Le bas-service avec 9 réservoirs, soit 13 cuves, dispose de 15 330 m<sup>3</sup>. Le haut-service est équipé de 40 réservoirs, soit 51 cuves, pour une capacité totale de 20 615 m<sup>3</sup>.

Le Syndicat compte 30 stations-relais de pompage, dont 2 sur-presseurs et 1 accélérateur, permettant des débits allant jusqu'à 4 724 m<sup>3</sup>/j.

En ce qui concerne la commune Goult, la desserte en eau potable est assurée par le maillage du réseau et par les équipements suivants suivants:

- Réservoir les garrigues: 2000 m<sup>3</sup>, datant de 1975
- Réservoir les garrigues 2 : 2000 m<sup>3</sup>, datant de 1990
- Surpresseur St denis
- Surpresseur Village

## 1.4 La consommation

Au 31 décembre 2009, la répartition des abonnements souscrits s'établit comme suit :

Communes	Abonnés Services Publics	Abonnés Domestiques	Abonnés Vente En Gros	Total Abonnés	Primes fixes supplémentaires	Total Primes fixes
	1	2	3	4=1+2+3	5	6=4+5
APT	-	-	1	1	-	1
BONNIEUX	24	1 123	-	1 147	58	1 205
CABRIERES D'AVIGNON	25	1 001	-	1 026	17	1 026
CAUMONT	28	1 699	-	1 727	25	1 752
CAVAILLON	125	11 715	-	11 840	766	12 606
CHEVAL BLANC	33	1 522	-	1 555	28	1 583
GARGAS	30	1 516	-	1 546	17	1 563
GOULT	22	818	-	840	37	877
ISLE SUR LA SOGUE	114	8 662	-	8 776	769	9 545
JOUCAS	12	248	-	260	13	273
LACOSTE	7	367	-	394	5	399
LAGNES	9	742	-	751	57	808
LE THOR	35	3 153	-	3 188	138	3 326
LES BEAUMETTES	7	158	-	165	20	185
LES TAILLADES	24	833	-	857	33	890
LIoux	6	183	-	189	1	190
MAUBEC	14	953	-	967	39	1 006
MENERBES	14	736	-	750	15	765
MURS	21	386	-	407	2	409
OPPEDE	21	740	-	761	7	768
ROBION	39	1 834	-	1 873	40	1 913
ROUSSILLON	26	968	-	994	10	1 004
SAUMANE	7	439	-	446	179	625
ST PANTALEON	5	108	-	113	1	114
ST SATURNIN D'APT	34	1 866	-	1 900	45	1 945
VELLERON	22	1 300	-	1 322	24	1 346
VILLARS	9	449	-	458	18	476
<b>TOTAL</b>	<b>745</b>	<b>45 192</b>	<b>1</b>	<b>45 938</b>	<b>2 418</b>	<b>48 356</b>
<i>Rappel 2008</i>	748	44 850	1	45 599	1 881	47 480

La consommation en eau en 2009 pour la commune de Goult s'élève à 155 954 m<sup>3</sup>. La consommation moyenne est de 365 l/j par habitant.

## 1.5 La qualité des eaux

### 1.5.1 Le type de traitement

Aux stations de production de CAVAILLON et de CHEVAL-BLANC, l'eau est désinfectée au dioxyde de chlore.

Le débit de désinfectant injecté dans la station de production est asservi au débit d'eau pompé permettant d'assurer un taux constant, facteur de qualité auquel les usagers sont sensibles.

Le système de report de mesure du taux de dioxyde de chlore, en continu, sur les unités de production vers le logiciel de supervision TOPKAPI est opérationnel sur l'ensemble des installations.

Depuis la mise en service du traitement au dioxyde de chlore, les stations intermédiaires de retraitement ont été arrêtées. La rémanence est telle qu'elle permet une sécurisation de la distribution jusqu'aux extrémités du réseau.

Depuis l'application du plan VIGIPIRATE renforcé, toujours en vigueur en 2009, le taux de désinfectant a été sensiblement augmenté, ce qui peut provoquer une gêne chez les usagers situés à proximité des stations de production.

### 1.5.2 Surveillance de la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée fait en permanence l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant.

Pour répondre à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- la qualité organoleptique ;
- la qualité physico-chimique liée à la structure naturelle des eaux ;
- les substances indésirables ;
- les substances toxiques ;
- les pesticides et produits apparentés ;
- la qualité microbiologique.

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001. Les prélèvements sont faits par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (la D.D.A.S.S.) qui en informe les usagers une fois par an par une note jointe à la facture.

Analyses réalisées sur les unités de distribution

	Analyses physico-chimiques			Analyses bactériologiques		
	DDASS	SDEI	taux conformité	DDASS	SDEI	taux conformité
U.D. le GRENOUILLET	97	55	100 %	93	54	100 %
U.D. CHEVAL-BLANC	61	35	100 %	61	33	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>158</b>	<b>90</b>	<b>100 %</b>	<b>154</b>	<b>87</b>	<b>100 %</b>

Analyses réalisées sur les ressources

	Analyses physico-chimiques			Analyses bactériologiques		
	DDASS	SDEI	taux conformité	DDASS	SDEI	taux conformité
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>100 %</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>100 %</b>

Analyses réalisées sur les unités de production

	Analyses physico-chimiques			Analyses bactériologiques		
	DDASS	SDEI	taux conformité	DDASS	SDEI	taux conformité
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>21</b>	<b>100 %</b>	<b>23</b>	<b>15</b>	<b>100 %</b>

Sur l'ensemble du périmètre syndical, 13 analyses en 2009 ont révélé des anomalies, liées essentiellement au prélèvement ou à la non prise en compte, à la lecture, du type de traitement (dioxyde de chlore au lieu de chlore gazeux).

Pour éviter une pollution lors de la mise en service de nouvelles canalisations des analyses bactériologiques sont réalisées avant leur raccordement ; les prélèvements sont effectués par les agents du Syndicat et analysés par le Laboratoire Départemental.

Les problèmes de turbidité liés à la vétusté de certaines canalisations, à des fonctionnements hydrauliques exceptionnels (remise en eau, exercices de sécurité incendie...) n'ont pas tous été résolus. Le réservoir du THOR n'est mis en service qu'en période de forte consommation. Il s'agit du seul moment où le marnage est suffisant pour ne pas provoquer une altération de la qualité de l'eau.

La dureté élevée de l'eau distribuée, dont la qualité demeure cependant conforme aux normes, résulte des caractéristiques géologiques de l'aquifère dans lequel elle est prélevée.

### 1.6 Bilan de l'exploitation du réseau sur le périmètre du SEDV

L'exploitation du réseau est marquée par une augmentation significative des fuites sur branchements depuis plusieurs années. Ces casses à répétition touchent les branchements en polyéthylène d'âges plus ou moins avancés.

Les causes d'une éventuelle dégradation prématurée de la résistance mécanique à la pression ne sont pas aujourd'hui clairement établies. Cependant, le fonctionnement du réseau en « refoulement-distribution » est très certainement un élément aggravant. Dans ce type de fonctionnement, les mêmes conduites d'eau sont utilisées pour le remplissage des réservoirs et la distribution chez les particuliers. Les habitations subissent alors en plein la pression d'eau des réservoirs, mais aussi la pression de refoulement des pompes lors des remplissages des réservoirs, avec l'incidence des démarrages et des arrêts successifs des pompes.

Les conséquences de l'augmentation des casses branchement sont multiples :

- une dérive significative des charges d'entretien et de renouvellement des branchements
- mécontentements en croissance
- augmentation des dégradations sur les voiries.

Des investissements ont été engagés afin de réduire la pression de distribution sur le réseau et l'installation de vannes de régulation sur les pompages ont permis de limiter d'effet coups de bélier à l'arrêt et au démarrage des stations de pompages.

### 1.7 Impact du projet urbain sur le réseau

A court terme, le projet urbain de la commune ne nécessite pas de renfort et d'extension du réseau à la charge de la commune. Des extensions privées dans le cadre des opérations d'aménagement prévues dans le règlement seront réalisées par les porteurs de projet selon les règles de l'art et en adéquation avec le délégataire du SMEDV.

En ce qui concerne la production et les volumes générés par la croissance de population, il est important de noter que les volumes produits sur les différents sites de prélèvement sont largement inférieurs à la capacité de prélèvement. L'augmentation de population envisagée dans le PLU ne devrait pas avoir d'incidence sur la production.

D'autre part suite à la mise en œuvre d'indicateur de performance, des facteurs de pertes ont été mis en avant. Des campagnes de travaux visant à améliorer le réseau sont en cours et permettront de diminuer les volumes de production à population constante et absorber les croissances de population à l'avenir.

### 1.8 Réseau défense incendie

Le centre village ainsi que la quasi totalité des hameaux sont équipés de poteau ou bouches incendie disposés sur le réseau d'alimentation en eau potable conformes aux normes de sécurité.

Seule une partie du tissu péri-urbain et les constructions isolées au cœur de la zone agricole ne sont pas desservies. (Hameaux de Sumiane et Contrats Sud). Pour les zones U3 et U4 la commune s'engage à réaliser l'implantation de poteaux incendies nécessaires à la DECI de ces quartiers.

On notera que le hameau des Combans qui fait l'objet d'un projet de densification n'est pas desservi par la DECI malgré la présence du réseau d'eau potable. Celui-ci devra être mis en place pour pouvoir assurer la DECI du secteur.

Le hameau des Chavelles n'est pas raccordé au réseau DECI, pour pouvoir envisager son classement en zone ZUD la municipalité devra engager un raccordement de ce secteur au réseau AEP et réaliser la DECI.

## **2. Collecte et gestion des ordures ménagères**

La Communauté de communes du Pont Julien exerce la compétence « Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » depuis le 1er janvier 2007.

Pour le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, la Communauté adhère au Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de la région d'Apt (SIRTOM) pour l'ensemble de ses communes.

La collecte a été confiée à l'entreprise SAROM par un marché public de services, conclu pour une durée initiale de trois ans prenant effet le 1er mars 2007.

Les coûts de ces deux prestations ont subi des augmentations en 2009 : le SIRTOM poursuit sa politique de développement des déchetteries sur le territoire (nouvelle construction à Viens).

Sur le territoire de la communauté, le service public d'élimination et valorisation des déchets des ménages est financé par la redevance ordures ménagères, mode de financement généralisé à l'ensemble des communes en 2007.

Le montant de la redevance correspondant au coût réel de toutes ces dépenses, la communauté de communes incite les citoyens à poursuivre leurs efforts pour limiter le dépôt d'ordures ménagères dans les bacs verts et encourager le tri sélectif dans les bacs jaunes, les points d'apport volontaire et les déchetteries ; les services communaux assurent également le ramassage des encombrants. Parallèlement une réflexion communale sur les emplacements des containers a été menée ; elle a été suivie de changements de lieux de collecte dans un souci d'un meilleur service et d'un environnement mieux respecté.

L'objectif poursuivi étant la diminution des quantités à collecter pour réduire les tournées de collecte, et générer ainsi un impact positif sur la consommation de gasoil, la pollution atmosphérique, l'usure des routes, etc.

La production d'ordures ménagères résiduelles (après tri sélectif) a représenté, pour l'ensemble de toutes les communes adhérentes au SIRTOM, un total de 18 442,54 tonnes en 2009 (contre 18 697,32 tonnes en 2008), soit 412,24 kg par habitant (449,18 kg en 2008).

Cette même production rapportée à la communauté de communes représente un total de 2 788,45 tonnes (2 869,08 tonnes en 2008) soit 445,39 kg par habitant (461,9 kg en 2008).

## 2.1 L'organisation

Depuis le 1er mars 2007, la communauté de communes du Pont Julien et la commune de JOUCAS (groupement de commande) ont passé un marché de prestation de services avec l'entreprise SAROM ayant pour objet :

- La collecte et l'évacuation des ordures ménagères résiduelles des collectes sélectives en porte à porte et points de regroupement ;
- La collecte et l'évacuation des déchets issus des marchés alimentaires ;
- La collecte sélective (bacs jaunes) ;
- La collecte des bacs situés sur les aires de repos du territoire intercommunal ;
- La collecte et l'évacuation des journaux – magazines en apport volontaire ;
- La collecte et l'évacuation du verre en apport volontaire ;
- La collecte et l'évacuation du carton en point d'apport spécifique ;
- Le lavage et la désinfection des bacs roulants.

Le service comprend :

- la mise à disposition, l'exploitation et l'entretien :
  - de bennes traditionnelles et de tous leurs accessoires pour la collecte des déchets résiduels (ordures ménagères),
  - de bennes traditionnelles et de tous leurs accessoires pour la collecte des emballages, journaux - magazines.
  - de bennes traditionnelles et de tous leurs accessoires pour la collecte des déchets des marchés,
  - de camions équipés de bennes simples crochet de levage, et d'un système de pesée embarquée et de tous leurs accessoires pour le levage et le vidage des bornes d'apport volontaire,
- la mise à disposition du personnel conducteur de ces véhicules,
- la mise à disposition du personnel chargeur.
- le transport et le déchargement des ordures ménagères résiduelles,
- le transport et le déchargement des déchets recyclables (emballages, journaux - magazines et verre),
- le transport et le déchargement des déchets des marchés.

## 2.2 Collecte et matériel mis à disposition

### 2.2.1 Collecte des ordures ménagères :

Communes	Période estivale (1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre)			Hors période estivale (1 <sup>er</sup> octobre au 31 mai)		
	Centre (*)	village	Reste du territoire	Centre (*)	village	Reste du territoire
<b>Bonnieux</b>	C4		C4	C3		C3
<b>Goult</b>	C4		C3	C3		C2
<b>Lacoste</b>	C4		C2	C3		C2
<b>Lioux</b>	C4		C2	C3		C2

<b>Ménerbes</b>	C4	C3	C3	C2
<b>Murs</b>	C4	C3	C3	C2
<b>Roussillon</b>	C4	C2	C3	C2
<b>Saint Pantaléon</b>	C4	C4	C3	C3
<b>Joucas*</b>	C4	C2	C3	C2

\*hors Communauté de communes du Pont Julien

### 2.2.2 Collecte des déchets recyclables :

La collecte des déchets recyclables s'effectue 1 fois par semaine (Cs1) : tous les jeudis ; tout au long de l'année, sur l'ensemble du territoire des collectivités territoriales.

Le matériel mis à dispositions pour la collecte des déchets:

	GOULT		CC Pont Julien	
	Ordures ménagères	Déchets recyclables	Ordures ménagères	Déchets recyclables
770 litres	0	0	24	7
660 litres	125	54	618	312
360 litres	12	11	115	90

### 2.2.3 Collecte des marchés hebdomadaires :

La collecte et l'évacuation des déchets résiduels des marchés sont effectuées dans le cadre des tournées régulières de collecte des ordures ménagères sur chaque commune ressortissante de la Communauté de Communes.

### 2.2.4 Collecte des aires de repos :

Les aires de repos situées sur le territoire intercommunal sont collectées dans le cadre des tournées régulières de collecte des ordures ménagères.

### 2.2.5 Collecte des points d'apports volontaire :

Une collecte des bornes d'apport volontaire recevant le verre et journaux magazine est effectuée au moins tous les quinze jours.

	GOULT	CC Pont Julien
PAV JRM	2	13
PAV Verre	5	25
PAV Verre isolée	0	6
PAV Emballage carton	1	2

### 2.3 Récapitulatif des tonnages enlevés du 01/01/2009 au 31/12/2009 pour le compte de la CCPJ

La collecte en bac

- Ordures ménagères résiduelles : 2 964,100 tonnes (bacs verts)
- Déchets recyclables collectés (bacs jaunes) : 195,260 tonnes

Types de déchets concernés par les déchets recyclables:

- Emballages ménagers : bouteilles plastiques (bouteilles transparente de boisson, bouteilles de lait, bidons de lessives et adoucissant,) en PET, PVC et PEHD
- Briques alimentaires (brique de lait, de vin, de jus de fruits, soupes etc.)
- Boîtes métalliques (boîtes de conserves, barquettes en aluminium, canettes de boissons, bidons etc.)
- Cartonnettes (pots de yaourts, boîte de lessive, dentifrice etc.)
- Cartons ménagers
- Journaux – Revues et magazines (journaux, brochures, prospectus, catalogues, etc.).

Déchets recyclables collectés en point d'apport volontaire et spécifique :

- Verres : 294,793 tonnes
- Papiers et JRM : 75,540 tonnes
- Cartons : 33,580 tonnes

### 2.4 Traitement des déchets

La communauté de communes du Pont Julien et la commune de Joucas adhèrent au SIRTOM d'Apt, il convient donc de se référer au rapport annuel du SIRTOM.

#### 2.4.1 Localisation des unités de traitement :

- la collecte conteneurisée ou en vrac, la collecte conteneurisé en bacs de regroupement enterrés des ordures ménagères ou assimilées issues des ménages et des activités industrielles et commerciales en porte-à-porte ou points de regroupement, leur transport et leur déchargement sont dirigés vers le centre de transfert du SIRTOM d'APT situé Quartier Salignan 84 400 APT ;
- la collecte conteneurisée des emballages, des journaux - magazines et des papiers issus des ménages, des bâtiments administratifs, des bâtiments scolaires, des commerces et des entreprises en point de regroupement, leur transport et leur déchargement sont dirigés vers le centre de tri Sud Est Assainissement à Manosque ;
- la collecte des journaux – magazines en apport volontaire, leur transport et leur déchargement sont dirigés vers le centre de tri Sud Est Assainissement à Manosque ;
- la collecte du verre en apport volontaire, leur transport et leur déchargement sont dirigés vers le centre de transfert du SIRTOM d'APT situé Quartier Salignan 84 400 APT.

### 2.5 Les impacts du projet urbain sur la collecte des ordures ménagères et assimilées

L'ouverture à l'urbanisation de la commune va augmenter le nombre de foyer à collecter et les tonnages annuels. Cependant cette augmentation progressive et graduée n'augmentera pas la fréquence de ramassage et n'entraînera pas le renouvellement du matériel relatif à l'augmentation du poids total par collecte.

D'autre part les zones urbaines étant situées au sein de zones d'ors et déjà desservie il ne sera pas nécessaire de prévoir de nouvelles tournées de collecte et de nouveau PAV pour le tri sélectif.

### 3. Le réseau d'assainissement des eaux usées

La commune de Goult possède en réseau d'assainissement permettant de collecter les eaux usées du village, de Lumières et des hameaux de Saint Véran, des Maquignons et des Bastides. Pour cela elle dispose de deux stations d'épurations: Lumières et Saint Véran.

#### 3.1 Le délégataire

La collecte et le traitement des eaux usées de la commune a été consentie par contrat d'affermage à la société SDEI-Lyonnaise des eaux. Celle-ci a pris effet le 01/03/2007 et a été consentie pour une durée de 10 ans.

La totalité des équipements sont concernés par ce contrat sont qualifiés de biens en retour:

- Ces biens sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service.
- Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou relaissés par l'exploitant.

#### 3.2 Les chiffres clés de l'assainissement:

- 412 foyers raccordés
- 21286 m3 traités à la station de Lumières
- 923 m3 traités à la station de Saint Véran
- 100% de conformités des rejets.
- 8.3 km de réseaux

#### 3.3 Les stations d'épuration:

##### 3.3.1 Lumières

C'est une station récente mise en œuvre en 2007, ayant une capacité de 1200 EH et dont l'exutoire naturel est le Calavon. Elle est basée sur un système de rhizocompostage.

La station du village fonctionne correctement et a de bons rendements épuratoires

Les deux bassins latéraux de rhizocompostage fonctionnent bien et les roseaux se sont bien développés tandis que le dernier qui a recueilli les boues de l'ancienne station d'épuration peine à assurer un fonctionnement optimal.

On notera que le fossé drainant en sortie de station a été colmaté par des limons suite aux inondations du 15 décembre 2008. Des travaux de reconstruction ont été entrepris et pris en charge par les assurances de la collectivité (arrêté de catastrophe naturelle de mars 2008).

Les bilans qualitatifs réalisés par les organismes de contrôle révèlent un fonctionnement correct de cette station d'épuration:

- Rejet conforme aux normes en vigueur.
- La charge organique entrante ne représente que 18% - 20% des capacités nominales de l'installation.
- L'effluent est caractéristique d'un rejet usuel urbain.

On notera cependant que le fonctionnement est perturbé par quelques entrées d'eaux parasites sur le réseau, ce qui a tendance à solliciter le déversoir d'orage en cas d'évènement pluvieux important.

### 3.3.2 Saint Véran

C'est une station récente mise en œuvre en 2007, ayant une capacité de 200 EH et dont l'exutoire naturelle est un fossé d'infiltration. La station des hameaux de Saint Véran, des Maquignons et des Bastides est peu chargée. 25 foyers seulement sont raccordés pour une population estimée à une trentaine de personnes.

Un bassin d'infiltration a été mis en jachère en 2008 avec l'accord du constructeur.

Les bilans qualitatifs réalisés par les organismes de contrôle révèlent un fonctionnement correct de cette station d'épuration:

- Rejet conforme aux normes en vigueur.
- Les rendements épuratoires sont excellents.
- La charge organique entrante ne représente que 12% environ des capacités nominales de l'installation.
- L'effluent est caractéristique d'un rejet usuel urbain excepté un taux de MES anormalement bas par rapport aux autres paramètres de contrôle.

### 3.4 Le réseau

Le réseau, de type séparatif est constitué de 8.3 kilomètres de tuyaux dont 0.6 en refoulement.

Le réseau se caractérise par des longueurs et diamètres différents:

Diamètre / Nature	Amiante ciment	Inconnu	PVC	Total
<= 100	0	0	0,4	0,4
200	5,8	0	2	7,8
Non renseigné	0	0,1	0	0,1
Total	5,8	0,1	2,4	8,3

Afin d'assurer le contrôle et la gestion du réseau, celui-ci est parsemé de 290 regards.

### 3.5 Les conséquences du projet urbain sur le réseau:

Compte tenu du projet urbain mis en œuvre par la commune et des caractéristiques du réseau, celui-ci sera tout à fait à même de recevoir les effluents générés par le projet urbain tant au niveau du calibrage des réseaux que des capacités des stations d'épuration.

### 3.6 Les hameaux et constructions isolées:

#### 3.6.1 Les constructions isolées et hameaux:

Les différents hameaux de Goult et l'ensemble des constructions hors village, soit la grande majorité des habitations, sont en assainissement autonome. La qualité et le fonctionnement de ces installations relève du SPANC géré par la communauté de commune du Pont Julien. Le projet d'urbanisation n'a pas de conséquences sur le nombre de dispositifs d'assainissement autonome.

### 3.6.2 Le hameau des Combans - Zone AU2

Le hameau des Combans qui est voué à être densifié sera à terme raccordé à une STEP locale, identique dans son fonctionnement à celle du hameau de Saint Veran. Dans l'attente de la réalisation de celle-ci et du réseau de collecte, les constructions existantes ne pourront être qu'agrandies sans création de nouveaux logements.

La zone AU2 sera ouverte à l'urbanisation par le biais d'une modification ou révision de PLU et après:

- révision du schéma directeur d'assainissement inscrivant ce secteur comme zone d'assainissement collectif
- réalisation des équipements type STEP et du réseau de collecte.

## **4. Collecte et gestion des eaux pluviales**

Conformément à l'article L.2224.10 du code des Collectivités Territoriales, la commune a pris en compte la collecte et la gestion des eaux pluviales et de ruissellement.

### 4.1.1 Le réseau du village

Les eaux pluviales sont collectées puis évacuées par un réseau de caniveaux, buses de diamètre 200 à 800 mm (totalisant plus de 2.5km de linéaire). Ce réseau est réalisé sous chaussée et ceinture le haut village historique. On notera que la topographie de celui-ci facilite la collecte et l'évacuation des eaux de pluie sans générer de gêne particulière au niveau du village. Il se déverse dans un collecteur Chemin des Morts.

### 4.1.2 Le chemin des morts et de Jean Roux

Le collecteur du chemin de Jean Roux collecte dans sa partie amont les eaux pluviales du bas village historique. Ce réseau doit être repris au cours de l'année 2013 afin d'améliorer la collecte et l'évacuation des eaux pluviales.

Une jonction est assurée avec le chemin des morts afin d'assurer la collecte globale des eaux de pluie avant évacuation dans le Calavon.

### 4.1.3 Les rejets d'eaux pluviales

De part sa topographie, le village dispose de deux exutoires des eaux de pluie:

- Le "petit" bassin versant Nord du village rejoint un affluent de l'Imergue.
- La plus grosse partie de la zone urbaine est drainée au sud vers le Calavon par l'intermédiaire des ravins du chemin de Jean Roux et des Morts.

On notera que le projet urbain prévoit la collecte et la gestion des eaux de pluie in situ pour les constructions individuelles ou au sein des opérations d'aménagement. Ceci aura pour but de ne pas saturer le réseau et ne pas générer de gêne pour les années à venir.